

Version 20.09.2024

Conditions générales de prestations de services AR INTERNATIONAL

- **Définitions**

Dans les présentes Conditions Générales, on entend par :

- **Société** : la SRL AR INTERNATIONAL dont le siège social est établi à 1050 Ixelles, Rue Emile Claus 13 et enregistrée à la BCE sous le n° 0795.405.542.
- **Client** : toute personne physique ou morale qui conclut un Contrat avec la Société, portant sur l'achat de Prestations de services.
- **Prestations de services** : prestations de Coaching fournies par AR INTERNATIONAL qui peut prendre la forme soit de Coaching individuel, soit de Coaching de groupe.
- **Coaching individuel** : Prestations de services fournies par un coach de la Société, qui prennent la forme de séances individuelles 1:1.
- **Coaching de groupe (Business School)** : Prestations de services fournies par un coach de la Société, qui prennent la forme de séances de groupe qui s'étendent sur plusieurs mois.
- **Contrat** : accord formé entre la Société et le Client créant des obligations juridiques réciproques. Il est formé dès que la demande/ le formulaire d'inscription envoyé par le Client a été accepté par la Société aux termes de l'Entretien. Le Contrat est constitué de la demande/du formulaire d'inscription accepté(e), des présentes Conditions Générales, des éventuelles conditions particulières ainsi que de la convention de coaching éventuellement conclue entre la Société et le Client.
- **Entretien** : réunion entre un représentant de la Société et le Client, qui a lieu après l'envoi, par le Client, d'une demande/du formulaire d'inscription pour la participation à un Coaching individuel ou Coaching de groupe.

2. Champ d'application

2.1. Les présentes Conditions Générales s'appliquent à tout Contrat conclu entre le Client et la Société, et partant, dès que la demande/le formulaire envoyé par le Client a été accepté par la Société aux termes de l'Entretien. Les présentes Conditions Générales excluent les conditions générales et particulières du Client ou toutes autres conditions générales.

Il ne peut être dérogé aux présentes Conditions Générales que (i) par des conditions particulières faisant l'objet d'une approbation écrite et préalable entre les parties ou (ii) par des dispositions spécifiques comprises dans une convention de coaching écrite, conclue entre le Client et la Société. Les présentes Conditions Générales restent alors applicables pour tout ce qui n'est pas régi par lesdites conditions particulières ou la convention de coaching.

2.2. En s'inscrivant à un programme de Coaching individuel ou de Coaching de groupe, le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté, sans réserve le contenu et l'application des présentes Conditions Générales, accessibles et consultables sur les sites internet de la Société :

<https://www.alixrufas.com/>

<https://www.businessschoolalix.com/>

3. Inscription et confirmation

3.1. Le Client s'inscrit à un programme de Coaching individuel ou de Coaching de groupe soit en ligne, par le biais d'un formulaire d'inscription, soit par email adressé à la Société.

3.2. Suite à l'inscription, un Entretien est organisé avec le Client afin de discuter des objectifs et valeurs du Client et du programme auquel il souhaite participer. Aux termes de cet Entretien, la Société décide ou non d'accepter l'inscription du Client.

3.3. Si la Société accepte l'inscription du Client, elle envoie, au Client, par email, copie des présentes Conditions Générales ainsi qu'une invitation à payer. Le Client ne peut entamer le programme de Coaching individuel ou de Coaching de groupe que lorsqu'il a procédé au paiement intégral ou au paiement de la première tranche (si un paiement étalé a été convenu entre les parties).

3.4. La convention de coaching sera signée, par le Client, lors de la première

séance.

4. Engagements du Client

4.1. Le Client s'engage à prendre pleine responsabilité de son engagement, de sa croissance et des résultats qu'il/elle souhaite atteindre grâce aux programmes de Coaching individuel ou de Coaching de groupe. Le Client est responsable de la mise en pratique des actions discutées de son attitude proactive.

4.2. Le Client s'engage à participer et à préparer les séances de Coaching individuel ou de Coaching de groupe en (i) assistant à toutes les séances de Coaching individuel et/ou de Coaching en groupe, et ceci de manière ponctuelle et respectueuse, (ii) effectuant les devoirs assignés par la Société, (iii) respectant les autres participants aux séances de Coaching de groupe (s'abstenant de tout discours haineux ou d'intimidation, et en étant poli et courtois).

4.3. Coaching individuels

Le Client s'engage à remplir son document de préparation aux séances de Coaching individuel et notifier, à la Société (soit à Alix Rufas, soit au coach assigné) que le document a été complété et ce, 24h avant chaque séance individuelle au plus tard. Si cette notification n'est pas effectuée dans ce délai, la Société ne peut pas garantir la révision de ce document et partant, la préparation appropriée de la séance.

Le Client s'engage à rassembler ses différentes questions et les envoyer, une fois par semaine, entre le mardi et le jeudi, à la Société (à Alix Rufas ou au coach assigné).

4.4. Coaching de groupe

Le Client accepte son engagement envers le groupe et partant, s'engage à ne pas demander de changement de groupe une fois assigné à un certain groupe sauf exception qui devra être expressément validée par la Société.

5. Planification des séances - déplacement

5.1. Coaching individuel

Toutes les séances individuelles de coaching sont fixées dans l'agenda pour les six mois à venir et ne peuvent être déplacées. Les séances ne peuvent pas être reprogrammées pour l'année suivante ou une autre période.

Le Client peut néanmoins demander de déplacer deux séances maximum en envoyant un email à info@alixrufas.com en (i) expliquant la raison de la demande de reprogrammation et en (ii) communiquant 3 jours alternatifs où le Client est disponible pour fluidifier la reprogrammation de la séance annulée.

5.2. Coaching de groupe

Ce programme de groupe s'étend sur une durée de cinq mois. Le Client s'engage à ne pas manquer plus de deux séances de groupe live durant l'ensemble du programme. Tout manquement supplémentaire sera considéré comme une violation des termes du Contrat.

6. Prix et paiement

6.1. Prix

Les prix, pour les services de Coaching individuel ou Coaching de groupe, sont fixés en euros, toutes taxes comprises, sur le site internet et dépendent des Prestations de services choisies par le Client et les modalités de paiement choisies. Les tarifs sont ceux en vigueur au jour de la demande d'inscription. Les parties pourront néanmoins convenir de conditions particulières et partant, d'adapter ces honoraires de commun accord dans le cadre de la convention de coaching.

Le prix inclut la Prestation de services ainsi que l'accès aux modules en ligne, incluant le matériel et outils complémentaires fournis par la Société durant les Prestations de services.

6.2. Paiement

6.2.1. Modalités de paiement

Les paiements doivent être effectués en une seule fois ou en plusieurs échéances si un plan de paiement a été convenu entre les parties. Une facture est envoyé pour solliciter le paiement. Si cette facture n'est pas contestée par écrit dans les 8 jours calendaires de son envoi, elle est considérée comme acceptée.

L'inscription au programme de Coaching individuel ou au Coaching de groupe donne droit à la perception globale des honoraires. Partant, sauf droit de rétractation (voir article 6.2.2.), le paiement d'une échéance emporte le paiement obligatoire de toutes les autres échéances, sans possibilité de désinscription, sauf autorisation préalable de la Société et sans que celle-ci ne soit contrainte à

justifier un tel refus.

Pour pouvoir démarrer le programme de Coaching individuel ou Coaching de groupe, le Client doit effectuer le paiement unique ou, en cas de plan de paiement, la première mensualité. Les séances ne seront pas programmées tant que le paiement n'est pas intervenu.

6.2.2. Droit de rétractation

Si le Client est un consommateur, il dispose, conformément à l'article VI.47 CDE, d'un droit de rétractation de 14 jours à compter du jour suivant la formation du Contrat, à savoir à compter du lendemain de l'acceptation, par la Société, de l'inscription (voir article 3.3.).

6.2.3. Recouvrement de factures impayées

Toute facture impayée à son échéance, sera majorée, après l'envoi, sans frais, d'une mise en demeure prenant la forme d'un premier rappel et après l'écoulement d'un délai de 14 jours calendrier, qui prend cours le troisième jour ouvrable qui suit celui où le rappel est envoyé au consommateur (ou le lendemain de l'envoi lorsque le rappel est effectué par e-mail) : (i) d'intérêts moratoires au taux énoncé à l'article 5 de la Loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, ainsi que (ii) d'une indemnité forfaitaire de 20 € (si le montant dû est inférieur ou égal à 150 €), 30 € augmentée de 10% du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 € (si le montant restant dû est compris entre 150,01 € et 500,00 €) ou 60 € augmentée de 5% du montant dû sur la tranche supérieure à 500,00 €, avec un maximum de 2.000,00 €, (si le montant restant dû est supérieur à 500,00 €).

A compter du deuxième rappel de paiement, tout rappel de paiement sera facturé au prix forfaitaire de 7,50 €, à augmenter des frais postaux en vigueur au moment de l'envoi.

7. Non-présentation – annulation/report de séances

7.1. Toute annulation doit être notifiée au coach de la Société par email à info@alixrufas.com au moins 24 heures à l'avance. À défaut, la séance sera facturée au Client.

7.2. En cas de non-présentation du Client à une séance, sans notification

préalable, la séance sera comptée comme faite et facturée en totalité. De même, toute séance entamée est considérée comme due.

7.3. Avec un retard de la part du Client supérieur à 15 min, toute séance de coaching individuelle sera annulée et comptée comme faite. Avec un retard de la part de la Société, supérieur à 15 min, une nouvelle séance de coaching individuelle pourra être reprogrammée, sans frais supplémentaire pour le Client.

7.4. Aucune des parties ne pourra être tenue responsable du retard, de l'annulation ou de la non-présentation à une séance causé par un évènement imprévisible ou un cas de force majeure. Une défaillance du système informatique du Client ou de la Société n'est pas considéré comme un cas de force majeure.

8. Durée

8.1. Le Contrat est conclu pour la durée correspondante au choix de la formule de Prestations de services choisie.

9. Résiliation

9.1. Le Contrat étant conclu pour une durée spécifique, liée à la formule de coaching choisie, le Client ne peut pas mettre fin au Contrat anticipativement, sous réserve de l'application du droit de rétractation. Si le Client met fin au Contrat, il sera redevable de l'intégralité du prix et il ne pourra pas obtenir de remboursement.

9.2. La Société ne peut mettre fin au Contrat avant son terme. Cependant la Société pourra mettre fin au Contrat, sans préavis, en cas de (i) non-respect répété des rendez-vous fixé, (ii) comportement contraire aux bonnes mœurs ou non respectueux des coaches de la Société ou des autres participants. Une telle résiliation anticipée ne pourra donner lieu à aucun remboursement et le Client sera tenu de payer l'intégralité du prix.

9.3. Toute partie pourra notifier la résolution du Contrat en cas de faute contractuelle de l'autre partie dans la mesure où la mise en demeure qui a été envoyée à la partie défaillante afin qu'elle remédie à ses manquements contractuels est resté sans réaction pendant 15 jours. Une indemnisation, à prouver, pourra être réclamée.

10. Responsabilité

10.1. La Société n'est tenue à aucune obligation de résultat. La Société ne

garantit pas que les Prestations de services proposées correspondent au besoin du Client qui est seul responsable de son choix.

10.2. En tout état de cause, pour autant que la responsabilité de la Société soit établie, celle-ci sera limitée au montant égal au prix de la Prestation de services.

11. Confidentialité et traitement des données personnelles

11.1. La Société et le Client s'engagent à respecter la confidentialité de toutes les informations échangées.

11.2. Le Client s'engage également à respecter la confidentialité des discussions et des informations échangées lors des Coachings de groupe et notamment, les informations communiquées par les autres participants.

11.3. La Société informe le Client qu'elle stocke, utilise et traite des données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions générales et du contrat. La Société et le Client devront se conformer à l'ensemble des dispositions des lois et des réglementations applicables. Pour le surplus, la Société renvoie le Client vers sa politique de confidentialité accessible sur ses sites internet suivants :

<https://www.alixrufas.com/> <https://www.businessschoolalix.com/> .

12. Propriété intellectuelle

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle, en ce compris les droits d'auteur, afférents aux documents, enregistrements ou vidéos, remis ou vendus au Client restent la propriété de la Société. Le Client ne peut ni enregistrer, ni faire enregistrer, ni reproduire, ni diffuser, ni vendre, ni distribuer, ni céder, ni adapter, directement ou indirectement, sans le consentement écrit et préalable de la Société, ses documents, logos, marques, enregistrements ou vidéos.

13. Généralités

La nullité ou l'inopposabilité de l'une des dispositions ou d'une des clauses des présentes Conditions générales ne porte pas atteinte à la validité des autres dispositions qui restent pleinement valables.

14. Loi applicable et compétence

Les relations contractuelles entre parties, dont notamment l'exécution, l'interprétation, la nullité ou la résolution des présentes Conditions Générales et

du Contrat, sont régies par le droit belge exclusivement. Tout litige entre parties sera de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.